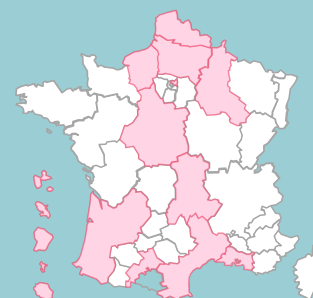


# Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Avril 2016

## Synthèse du rapport national de l'évaluation de l'IEJ



Ce document constitue la synthèse du rapport national d'évaluation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes en France

L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été mise en place par l'Union européenne pour lutter contre le chômage des jeunes et accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. Ce fonds spécifique est **abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** et s'adresse aux régions des Etats membres dont le taux de chômage des jeunes dépasse **25%**. Il doit permettre de financer des actions en faveur des « **NEET** », les jeunes qui ne sont pas scolarisés, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation. En 2012, année qui sert de base à l'éligibilité à l'IEJ, la part des jeunes NEET en France s'élève à **12,5%**, soit plus de 900 000 jeunes et le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteint 24,5%.

**16 territoires sont éligibles à l'IEJ : 13 régions** (Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Martinique, Mayotte, Nord Pas-de-Calais, Picardie et la Réunion) et **3 départements** (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et Seine Saint-Denis).

La France a bénéficié d'une dotation de **310,2 millions d'euros** issus du **fonds spécifique IEJ**, auxquels s'ajoutent **312 millions d'euros de FSE**. Cette enveloppe de 622 millions d'euros a été répartie entre le **Programme Opérationnel National spécifique IEJ** (70% des fonds), géré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et **12 Programmes Opérationnels Régionaux** multi-fonds FEDER-FSE-IEJ (30% des fonds), gérés par les Conseils régionaux des territoires éligibles à l'IEJ. Le Programme Opérationnel National spécifique IEJ comprend par ailleurs deux volets : une enveloppe dite « **centrale** », gérée par la DGEFP pour le financement de dispositifs nationaux, et une enveloppe dite « **déconcentrée** », gérée par les Direccte-Dieccte (autorités de gestion déléguées sur les territoires).



### Chiffres clés

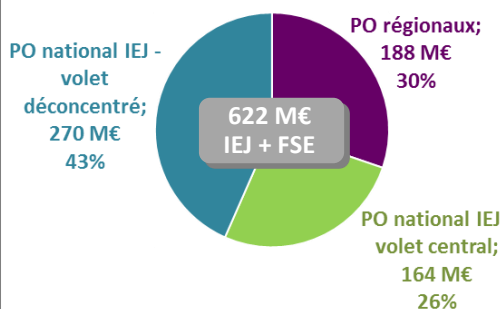
#### L'IEJ en France c'est :

**622** millions d'euros IEJ-FSE

**16** territoires éligibles (13 Régions et 3 Départements)

**1** Programme Opérationnel National spécifique IEJ, géré par l'Etat

**12** Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ, gérés par les Conseils régionaux

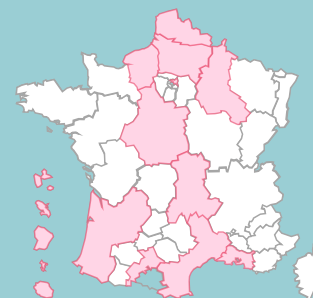


**434 millions d'euros IEJ-FSE gérés par la DGEFP**

IEJ	FSE	Contrepartie nationale
216 M€	218 M€	38 M€

**188 millions d'euros IEJ-FSE gérés par les Conseils régionaux**

IEJ	FSE	Contrepartie régionale
94 M€	94 M€	~70 M€



## Zoom sur la méthodologie de l'évaluation

Cette évaluation de l'IEJ s'inscrit dans le cadre des **obligations réglementaires** en matière d'évaluation des fonds européens. Pendant la durée de la programmation (2014-2020), les autorités de gestion sont en effet chargées d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact de leur programmation. En France, les 13 autorités de gestion concernées par l'IEJ ont décidé de **s'associer dans le cadre d'une seule étude en 2015**. La DGEFP porte seule la responsabilité financière de cette évaluation, mais les 12 Conseils régionaux qui gèrent de l'IEJ ont été parties prenantes des comités de pilotage de l'étude et en ont validé toutes les étapes.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'IEJ et des données disponibles, l'évaluation de 2015 est **une évaluation d'impact basée sur la théorie** : elle doit permettre d'analyser la logique d'intervention de l'IEJ en France, sa mise en œuvre, et ses effets attendus. Cette approche basée sur la théorie est complémentaire de l'approche dite « contrefactuelle », et doit permettre de comprendre « pourquoi, comment, pour qui, et dans quelles conditions l'IEJ peut produire des effets, intentionnels ou non ». Cette évaluation de 2015 doit également permettre de **préparer l'évaluation de l'impact de l'IEJ auprès des jeunes, qui est prévue pour 2018**.

Cette évaluation s'est articulée autour de **3 grandes phases** :

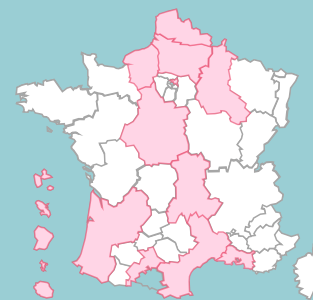
- **Une phase de préparation des travaux (septembre-octobre 2015)**, avec des entretiens de cadrage au niveau national auprès des différentes directions de la DGEFP, des partenaires et des opérateurs nationaux. Un premier séminaire de travail, avec les autorités de gestion, s'est déroulé en octobre 2015.
- **Une phase de « terrain » sur 12 territoires (octobre-décembre 2015)**, couverts par le Programme Opérationnel National IEJ et un Programme Opérationnel Régional. Lors de cette phase, ont été réalisés des entretiens auprès des Conseil régionaux, de l'Etat déconcentré, et d'opérateurs impliqués dans la mise en œuvre de l'IEJ. Un second séminaire de travail s'est déroulé en janvier 2016, pour mettre en débat les enseignements de l'évaluation et élaborer des préconisations.
- **Une phase de finalisation des travaux et d'élaboration des livrables (décembre 2015-mai 2016)**. Un colloque, en mai 2016, a permis de restituer les résultats de l'évaluation.

### Le recueil d'informations

Cette évaluation s'appuie sur **un recueil d'informations qualitatif et quantitatif**. Les entretiens réalisés au niveau national et sur les territoires ont notamment permis d'analyser les différentes logiques d'action des autorités de gestion, des partenaires et opérateurs dans la mise en œuvre de l'IEJ.

- ▶ Au total, plus de **140 entretiens** ont été réalisés : 74 opérateurs bénéficiaires ; 23 directions ou services de Conseils régionaux ; 26 directions ou services de DIRECCTE ; 16 directions ou services de l'Etat et 2 services de la Commission Européenne.
- ▶ Les éléments objectifs s'appuient quant à eux principalement sur les **données issues de « Ma Démarche FSE »** (qui est le logiciel de suivi des actions du PO national). Il n'existe cependant pas de source de données fiable et homogène pour les PO régionaux en fin d'année 2015. Concernant l'analyse des premiers parcours de jeunes concernés par l'IEJ, celle-ci n'est que très parcellaire et est mentionnée à titre indicatif : les actions financées par l'IEJ se mettent en place, certaines ne débutent qu'en 2016, et la saisie dans « Ma Démarche FSE » peut par ailleurs connaître du retard pour certaines opérations. Ces données doivent donc être interprétées avec précaution.

Plus généralement, la programmation étant encore pour partie en cours, **de nombreuses données ne sont pas encore disponibles au 31/12/2015 ou sont incomplètes.**



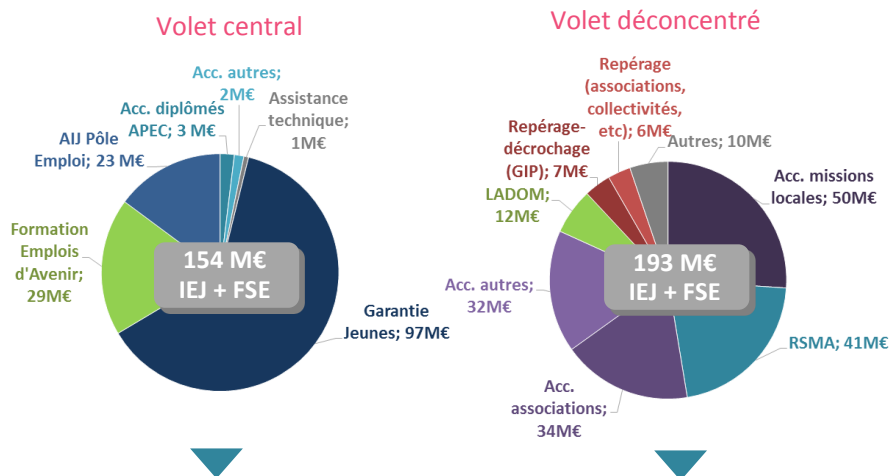
## Fin 2015, la majeure partie de l'enveloppe IEJ-FSE française a été programmée

Pour agir vite auprès de nombreux jeunes NEET, la France s'est engagée à programmer l'ensemble de l'enveloppe IEJ-FSE qui lui était attribuée **avant le 31 décembre 2015**. A cette date, la quasi-totalité des fonds a bien été programmée (84% de l'enveloppe IEJ-FSE française). Pour le **PO national IEJ**, l'enveloppe a été programmée rapidement tant pour le volet central (**94%** de l'enveloppe programmée sur des grands dispositifs nationaux) que pour le volet déconcentré où **71%** de l'enveloppe a été programmée via la mobilisation d'opérateurs dans le cadre d'appels à projets. D'une Direccte à l'autre, l'état d'avancement de la programmation est cependant variable : si la plupart des territoires sont parvenus à programmer les fonds, quelques Direccte ont rencontré davantage de difficultés, du fait du calendrier resserré, des contraintes de l'outil financier IEJ (qui ont pu entraîner des difficultés de mobilisation des opérateurs), et d'un risque de « saturation » de l'offre. Pour les **PO régionaux**, la programmation est elle aussi bien avancée, en particulier pour les Régions qui ont fait le choix de programmer la totalité (ou une part significative) de leur enveloppe sur des actions de formation du Programme Régional de Formation ou d'autres dispositifs préexistants. **97%** de l'enveloppe IEJ-FSE allouée aux Conseils régionaux a ainsi été programmée en fin d'année 2015.

La part la plus importante de l'enveloppe IEJ-FSE a été consacrée à **des actions d'accompagnement renforcé** (48% de l'enveloppe française), principalement financées par le PO national IEJ. Ces actions d'accompagnement renforcé sont en grande partie portées par les missions locales (Garantie Jeunes et dispositifs d'accompagnement financés par les Direccte), mais également par des associations, des collectivités, des chambres consulaires... Arrivent en seconde position **les dépenses de formation** (31% de l'enveloppe française), principalement programmées par les Conseils régionaux (actions des Programmes Régionaux de Formation, dispositifs de parcours vers la qualification...), mais également dans une certaine mesure par la DGEFP (financement de la formation des Emplois d'Avenir au niveau national). La part des enveloppes consacrée à des **actions de repérage** des jeunes NEET est plus faible (moins de 3% de l'enveloppe française). Enfin, dans les territoires d'Outre-Mer, l'IEJ a principalement permis de financer des **dispositifs spécifiques** de parcours et d'accès à la qualification : le Service Militaire Adapté (SMA), et L'Agence d'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM).

### Données clés

#### La programmation du PO national IEJ



**241 M€** (70% de l'enveloppe) programmés sur des actions d'accompagnement renforcé

**41 M€** (12% de l'enveloppe) sur le Service Militaire Adapté

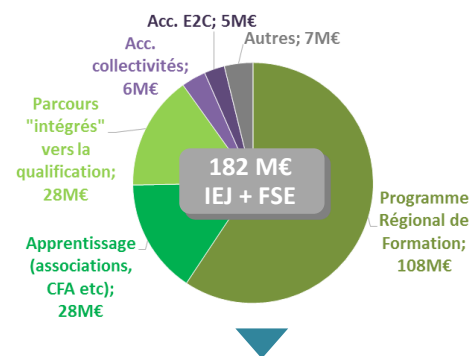
**29 M€** (8% de l'enveloppe) sur la formation des Emplois d'Avenir

**7 M€** (2% de l'enveloppe) sur des actions de repérage et d'accompagnement de jeunes décrocheurs (renforcement des Plateformes de Suivi et d'Appui au Décrochage)

**6 M€** (2% de l'enveloppe) sur des actions spécifiques de repérage de « nouveaux NEET », non accompagnés

### Données clés

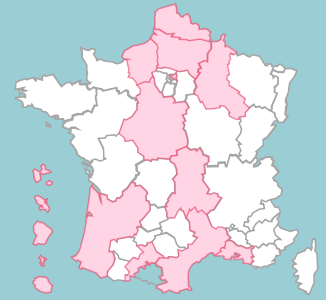
#### La programmation des PO régionaux



**108 M€** (59% de l'enveloppe) sur des actions de formation du PRF

**28 M€** (15% de l'enveloppe) sur des actions de type « apprentissage »

**28 M€** (15% de l'enveloppe) sur des actions de parcours « intégré » (dispositifs de préparation à la qualification se déroulant sur un temps long)



## Une logique de concentration des financements dans le temps et sur des grands dispositifs d'accompagnement et de formation

### Quel effet « volume » peut-on attendre de l'IEJ ?

Environ **900 000 jeunes de 15 à 24 ans** peuvent être considérés comme étant dans une situation de « NEET » en 2012 en France, dont près de **435 000 sur les 16 territoires éligibles à l'IEJ**. Parmi eux se trouvent à la fois des jeunes qui ont temporairement un statut de NEET (les jeunes diplômés par exemple, qui sont dans l'attente de leur premier emploi), et d'autres jeunes, plus vulnérables, qui sont NEET depuis plus longtemps (par exemple les jeunes décrocheurs, qui peinent à s'insérer sur le marché du travail). De fait, la population des jeunes NEET se renouvelle constamment et les données disponibles permettent uniquement de réaliser une photographie à un « instant T », qui ne prend pas en compte les flux de jeunes qui entrent et sortent de cette population de « NEET ».

Le **PO national IEJ** s'est fixé une cible de **300 000 jeunes NEET** à atteindre via les actions financées par l'IEJ. Parmi eux, **100 000** sont visés par les dispositifs nationaux financés par le volet central (Garantie Jeunes, AIJ Pôle Emploi, accompagnement APEC, formation des Emplois d'Avenir). A la fin de l'année 2015, **plus de 51 000 participants** sont recensés sur ces actions, soit plus de la moitié de la cible initiale. Ces chiffres sont encourageants, compte tenu du rythme de montée en charge des dispositifs et du retard qui peut avoir lieu dans la saisie des données sur « Ma démarche FSE ». **Sur le volet déconcentré, la montée en charge des dispositifs financés est plus progressive**. Un temps de cadrage entre Direccte et opérateurs a souvent été nécessaire pour réaliser des ajustements sur les projets, ou encore examiner les règles de cumul des dispositifs entre eux. Dans les faits, l'année 2014 et les premiers mois de 2015 ont avant tout été consacrés à l'élaboration des lignes de partage entre l'Etat et la Région, au lancement des appels à projets et à la clarification du cadre d'intervention de l'IEJ. Pour une partie des actions, un risque de sous-réalisation, lié à la concurrence entre opérateurs, peut par ailleurs être observé.

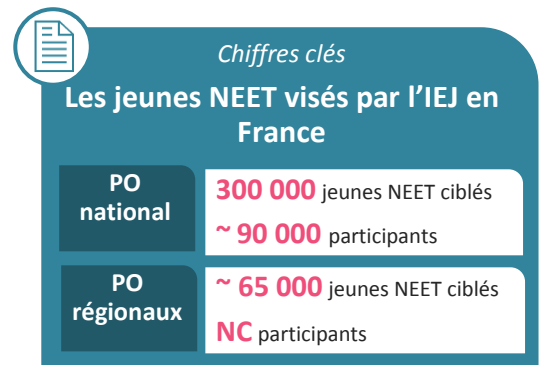
Les **PO régionaux** ont pour leur part fixé une cible, en termes de nombre de jeunes à atteindre à horizon 2018, qui s'élève à environ **65 000 jeunes NEET** pour les 12 territoires concernés par un PO régional. A fin 2015, les données sur le nombre de participants aux opérations ne sont pas disponibles.

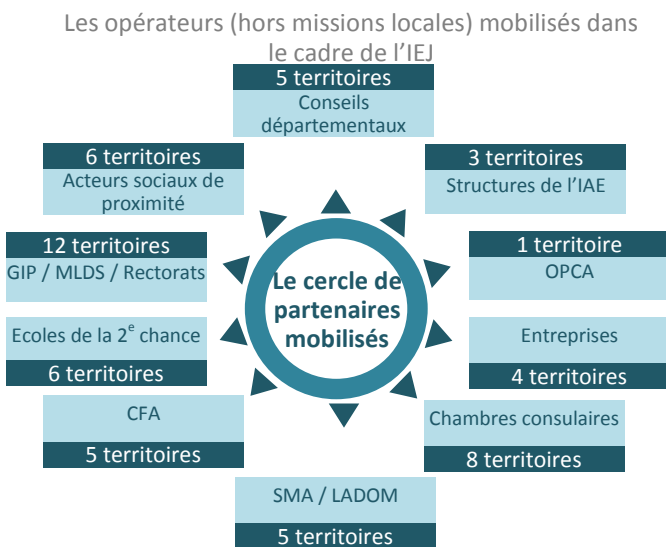
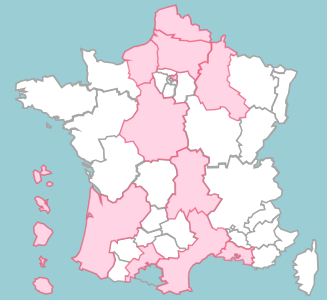
Au total, ce sont donc plus de **365 000 jeunes NEET qui sont visés** par les dispositifs financés par l'IEJ en France. Il faut noter ici qu'il est difficile de qualifier l'ambition de cette cible : s'agit-il d'un objectif élevé compte tenu du nombre de jeunes NEET présents sur les territoires ? Rappelons qu'il serait inexact de rapprocher cette cible de 365 000 jeunes NEET visés au chiffre de 435 000 jeunes NEET de 15 à 24 ans recensés sur les 16 territoires concernés par l'IEJ en 2012 puisque comme il est rappelé plus haut, le stock de NEET se renouvelle constamment.

### Quels effets de l'IEJ sur la diversification des actions et la novation ?

L'IEJ devait permettre d'agir vite et auprès de nombreux NEET mais elle a également un rôle d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes NEET. Dans les faits, le financement – dans le cadre de l'IEJ – de nouveaux opérateurs et d'actions nouvelles reste marginal.

Sur le volet central du **PO national IEJ**, les dispositifs financés étaient préexistants ou pressentis. La Garantie Jeunes est expérimentée depuis 2013, les Emplois d'Avenir ont été créés en 2012, et l'accompagnement renforcé de Pôle Emploi et de l'APEC s'inscrivent dans le prolongement d'expérimentations antérieures et de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) jeunes. L'apport de fonds supplémentaires permet avant tout d'accélérer le déploiement de ces dispositifs « phare » et de conforter le rôle clé des grands opérateurs nationaux. Sur le volet déconcentré, les appels à projets ont permis, à la marge, de faire émerger de nouveaux projets et de nouveaux opérateurs. Selon les territoires, les logiques de programmation des Direccte ont toutefois pu se décliner





différemment. Dans un premier temps, l'enveloppe IEJ-FSE a avant tout été programmée dans un **impératif de sécurisation** : il s'agissait d'agir vite, en mobilisant rapidement des opérateurs « sans risques » (pour anticiper le contrôle du service fait, s'assurer de la capacité des opérateurs à accompagner un volume suffisant de jeunes NEET, et éviter un dégageant d'office). Dans un second temps, les Direccte ont plus ou moins ouvert leur offre à de nouveaux opérateurs et projets. Plusieurs Direccte ont ainsi mobilisé des porteurs de projets dans une perspective de **diversification des types d'accompagnement** proposés aux jeunes (chambres consulaires par exemple sur le volet apprentissage ou lien à l'entreprise), ou pour prendre en charge des profils spécifiques de jeunes NEET (jeunes sous-main de justice ou jeunes ruraux par exemple). D'autres Direccte ont cherché à mettre en place des « parcours », en finançant **des porteurs de projets (associations de proximité, politique de la ville...)** intervenant sur le **champ du repérage** des jeunes NEET, non connus ou non accompagnés par le service public de l'emploi, ou encore en

finançant des **opérateurs mettant en place des plateformes de régulation de parcours** (les Conseils départementaux par exemple). Dans l'ensemble, sur ce volet « repérage », si les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire, via les GIP académiques, ont souvent été mobilisées, cela est moins vrai pour les acteurs de la « sphère sociale » (CCAS, Départements, associations de proximité). Le plus souvent, les opérateurs financés via les appels à projets IEJ sont également **des opérateurs habitués aux fonds européens** (très peu d'opérateurs n'étaient pas financés dans le cadre de la programmation FSE précédente).

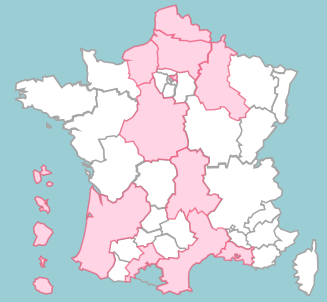
Pour les **PO régionaux**, l'enveloppe IEJ-FSE a principalement été programmée sur des **dispositifs préexistants** (Programmes Régionaux de Formation ou autres dispositifs d'accès à la qualification). **Le recours aux appels à projets a été plus limité**, et a le plus souvent eu lieu dans un second temps pour « compléter » la programmation. Ces appels à projets ont principalement permis de financer des actions portant sur **l'apprentissage et l'entrepreneuriat des jeunes**, compte tenu des lignes de partage définies avec l'Etat.

Cette faible incidence de l'IEJ sur l'émergence d'actions nouvelles ou expérimentales tient à plusieurs facteurs. D'une part, l'outil financier IEJ, parce qu'il est couplé au Fonds Social Européen, induit un **réflexe de « sécurisation »** pour les autorités de gestion comme pour les opérateurs. Certains types d'actions ne sont par ailleurs pas compatibles avec les règles de financement de l'IEJ, qui **ne permet pas de financer de crédits d'ingénierie** – souvent nécessaires à l'accompagnement à l'émergence de nouveaux projets et à la régulation de l'offre – **ni d'actions dites de « prévention »**, pour des jeunes risquant de devenir NEET (ce qui a pu influencer sur la mobilisation de certains partenaires, comme l'Education Nationale par exemple). Enfin, le calendrier resserré de mise en œuvre **n'a pas permis l'élaboration d'un diagnostic partagé** des besoins du territoire, des ressources disponibles et des lacunes de l'offre existante.

### Quels effets de l'IEJ sur l'accompagnement des jeunes NEET ?

Tel qu'évoqué précédemment, la majeure partie de l'enveloppe IEJ-FSE française a été **consacrée à des actions d'accompagnement renforcé** (70% des financements du PO national IEJ). Cette volonté de renforcer qualitativement les actions dédiées aux jeunes NEET a été facilitée par la logique de financement d'« **ETP dédiés** ». Les opérateurs financés dans le cadre de l'IEJ ont ainsi affecté des conseillers / accompagnateurs dédiés aux actions. Cette organisation favorise bien l'intensification de la relation conseiller - jeune, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles. Elle constitue un intérêt pour le jeune, mais également aux opérateurs de se donner « les moyens » d'un accompagnement intensif et sur-mesure.

Dans certains cas, les opérateurs ont pu se saisir de l'apport de fonds supplémentaires que constitue l'IEJ pour **renouveler leurs modalités et pratiques d'accompagnement** (enrichissement thématique des ateliers, démultiplication des mises en situation professionnelle, prise en charge des freins à l'insertion, etc.).



Si la plus-value de ces actions dans les parcours des jeunes devra faire l'objet d'une évaluation contrefactuelle en 2018, cette logique de fléchage de l'IEJ sur des actions d'accompagnement renforcé est bien **cohérente compte tenu de l'ambition d'agir vite**. A court terme, les travaux de recherche montrent en effet une plus-value de ce type d'approche sur les parcours des jeunes et leurs sorties vers l'emploi (ce qui ne préjuge cependant pas leur impact sur le moyen / long terme).

### Quels effets de l'IEJ sur la mise en place de « parcours » ?

**La notion de « parcours » est moins explicite dans les ambitions de l'IEJ.** Le PO national IEJ, en s'appuyant sur le plan français de réponse à la Garantie Européenne pour la Jeunesse, distingue ainsi **3 étapes de parcours** : le repérage, l'accompagnement, et la formation. Cependant, la mobilisation isolée de l'IEJ sur l'une ou plusieurs de ces 3 étapes ne peut être suffisante pour assurer l'inscription des jeunes NEET dans des parcours d'insertion. C'est bien l'articulation de ces 3 temps entre eux, via le maillage et la bonne coordination des acteurs, à un échelon territorial et individuel, qui permet de le garantir. Dans les faits, les autorités de gestion, dans l'orientation des appels à projets, dans le choix des opérateurs, et dans les modalités d'animation territoriale, ont été plus ou moins attentives à cette logique de parcours. Quelques Direccte ont ainsi introduit **cette notion de parcours dans les appels à projets** et ont mobilisé des opérateurs dont les interventions se voulaient complémentaires. Compte tenu du calendrier resserré de mise en œuvre, **la régulation de l'offre au plan territorial a cependant eu peu de temps pour se mettre en place** et l'articulation des opérations entre elles repose avant tout sur les opérateurs. Cette articulation des actions a pu être freinée par des phénomènes de concurrence entre opérateurs ou par une mauvaise appropriation des règles de l'IEJ quant aux possibilités de cumul de dispositifs pour un même jeune.

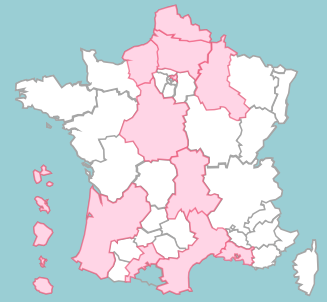
**Il est intéressant d'observer que l'IEJ a toutefois permis de financer des dispositifs de « parcours intégré »**, même si cela n'était pas l'ambition première de l'IEJ et du plan français de réponse à la Garantie Européenne pour la Jeunesse. Dans ce cas, le dispositif comprend en lui-même plusieurs étapes (de la remobilisation à l'accès à la formation par exemple), qui forment un parcours en soi. Pour le **PO national IEJ, la Garantie Jeunes et le Service Militaire Adapté** s'inscrivent pleinement dans cette logique (accompagnement sur un temps long, avec plusieurs modules couvrant à la fois les difficultés d'insertion sociale et professionnelle...). Pour les **PO régionaux** également, plusieurs actions répondent à ces ambitions. C'est le cas par exemple du **Contrat d'Accès à la Qualification** en Haute-Normandie, du dispositif **Action Pluriactivité Poly-compétence Immersion** en Martinique, ou encore du nouveau **dispositif d'accès à la qualification** (comprenant lui-même plusieurs actions, allant de l'élaboration du projet à l'acquisition des gestes professionnels) dans le Languedoc-Roussillon.

### L'IEJ permet avant tout d'accompagner « mieux » et « plus » des jeunes NEET déjà connus et de renforcer les partenariats existants

#### Quels effets de l'IEJ sur les profils de jeunes NEET accompagnés ?

Les données disponibles sur les jeunes atteints grâce à l'IEJ ne concernent que les actions financées par le **PO national IEJ** (données saisies dans le logiciel de suivi « Ma démarche FSE » - environ 90 000 participants recensés fin 2015). Les jeunes bénéficiaires d'une action financée par l'IEJ sont **faiblement qualifiés** (47,8% de jeunes avec un niveau de diplôme CITE de 0 à 2). Les éléments observés ne se démarquent cependant pas notablement de ceux observés habituellement sur des publics jeunes des dispositifs s'adressant à un public proche (par exemple sur les dispositifs mis en place par les missions locales).

- **54,2%** sont des hommes et **45,8%** sont des femmes
- **81,6%** ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et **48,7%** ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP)
- **26,1%** vivent dans un ménage où personne n'est en emploi
- **2,1 %** bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap
- **7,0%** sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...)
- **3,3%** sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement



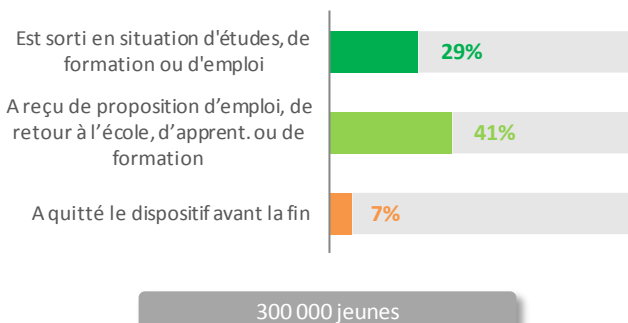
D'un point de vue plus qualitatif, en mettant à disposition davantage de moyens au profit d'un accompagnement intensif et individualisé, l'IEJ permet de financer des actions qui visent à accompagner « mieux » et « plus » de nombreux jeunes. Tel qu'évoqué précédemment, certains acteurs ont également fait **des efforts importants pour aller chercher des publics non atteints habituellement. Ces initiatives restent cependant relativement marginales et touchent un petit nombre de jeunes.** Ce travail de repérage de nouveaux jeunes NEET a en effet été plus difficile à mettre en place, à la fois pour des questions de temps et de moyens disponibles, et en raison des contraintes de l'outil financier.

S'agissant des premières sorties, les données disponibles sur « Ma démarche FSE » montrent qu'à l'issue des actions soutenues par l'IEJ, les taux de sortie positive (emploi, formation ou études) sont supérieurs aux objectifs fixés dans le PO national IEJ. **52%** des jeunes sortis d'une action financée par l'IEJ au 31 décembre 2015 ont ainsi accédé à l'emploi, à une formation ou repris des études. **Ces premiers résultats sont à interpréter avec précaution** : ils ne constituent que des résultats partiels à ce stade (les actions sont en cours, certaines n'ont démarré qu'au second semestre 2015, voire en 2016). L'évaluation de 2018 viendra éclairer plus précisément l'impact de l'IEJ sur les parcours des jeunes NEET.

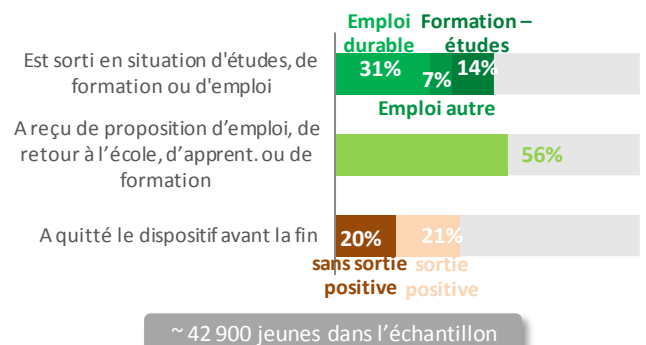
Données clés

Les premiers résultats sur les actions financées par le PO national IEJ

Objectifs en matière de sorties fixés par le PO national IEJ



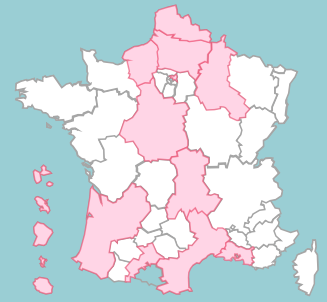
Sorties au 31/12/2015 sur les actions du PO national IEJ



Quels effets de l'IEJ sur les partenariats locaux ?

Le déploiement de l'IEJ permet avant tout de **conforter les deux principaux réseaux d'accompagnement traditionnels** : Pôle Emploi et les missions locales. L'ouverture à d'autres opérateurs a été plus ou moins prononcée selon les territoires, notamment sur le champ du « repérage » (mobilisation variable des Départements, des acteurs sociaux de proximité...). Dans l'ensemble, faute de temps, d'ingénierie et de diagnostic initial, cette ouverture de l'offre reste relativement « timide ». Plus encore, la régulation de l'offre des différents opérateurs a eu peu de temps pour se mettre en place, impactant ainsi la mise en place de parcours.

Cette question de l'articulation des interventions des opérateurs s'est posée pour les Direccte, pour les actions financées dans le cadre de ses appels à projets, mais également dans son lien avec le Conseil régional qui, lui aussi, finance des actions dans le cadre de l'IEJ. Au plan territorial, **des « lignes de partage » ont été négociées entre l'Etat et la Région**, afin de définir leurs périmètres d'intervention. Ces lignes de partage sont avant tout des lignes de « séparation », qui ont eu vocation à bien délimiter les interventions et à éviter des double-financements. Dans les faits, ce travail permet bien de **sécuriser l'utilisation des fonds** en évitant les redondances, mais ne permet pas de mailler les différentes offres de services territoriales. Au fond, la question du « maillage de l'offre », soulève celle de **la désignation d'un « chef de file »**, à même de porter cette régulation. Dans le contexte de la décentralisation, de la loi NOTRe, la désignation de ce chef de file ne va pas de soi car suppose une légitimité sur plusieurs champs : à la fois sur celui de l'orientation et du repérage des jeunes, sur celui de l'insertion, de la qualification et de l'emploi. La



mise en œuvre de l'IEJ s'est inscrite dans ce contexte territorial complexe, qui n'a pas facilité la mise en œuvre d'une action très concertée et régulée. Mais cette faiblesse en termes d'animation et de régulation **tient également à la particularité de l'IEJ** : il s'agit d'un instrument financier et non d'un dispositif ou d'une politique publique. Les autorités de gestion ont ainsi privilégié une lecture « financière » de l'IEJ, au détriment sans doute de l'établissement d'une stratégie territoriale concertée sur l'insertion des jeunes NEET. Un tel diagnostic territorial n'a pu être réalisé, et tout l'enjeu pour demain est ainsi de parvenir à poser un regard plus précis sur la population des jeunes NEET et ses différentes composantes, sur l'offre existante et les interventions à prioriser.

## Les recommandations

Les recommandations portent sur deux grands axes, qui dépendent des décisions prises quant à une éventuelle prolongation/reconduction de l'IEJ par la Commission Européenne.

- Un premier cas de figure possible est la **prolongation de l'IEJ au-delà de 2017**.
- Le second cas est celui d'une **non-reconduction de l'IEJ**. Les recommandations portent donc sur la finalisation de la mise en œuvre de la programmation actuelle.

## Les préconisations en cas de renouvellement de l'IEJ

Il ne s'agit à ce jour que d'une hypothèse. Si celle-ci était avérée, deux grands scénarii peuvent être imaginés.

### → Le scénario de la « prolongation » : IEJ est reconduite dans ses grandes lignes

Dans ce scénario, l'IEJ pourrait être prolongée pour quatre années. Les grandes caractéristiques de l'outil financier ne sont pas modifiées. L'IEJ est ainsi toujours adossée au FSE et relève donc du règlement du FSE. Ce scénario s'inscrit dans la prolongation de l'investissement d'ores et déjà consenti par l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'IEJ. Il s'agit en quelque sorte de **capitaliser sur les actions mises en œuvre et de s'appuyer sur l'expérience et l'expertise de l'IEJ déployées** ces deux dernières années.

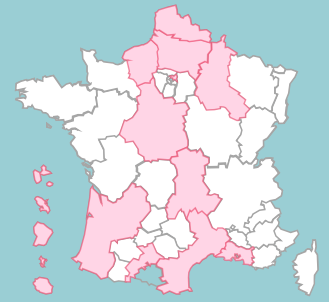
**Compte tenu des enseignements de cette première étude d'impact, la prolongation de l'IEJ serait plus efficace avec :**

- **Un temps de mise en œuvre plus conséquent** : une programmation sur quatre années permettrait ainsi aux acteurs de poser un réel diagnostic au plan territorial, de cibler des populations et des territoires par rapport aux besoins et aux lacunes de l'offre actuelle.
- **Un accroissement du volume d'actions dédiées au repérage des jeunes NEET**. L'objectif est notamment de se centrer sur les publics les plus en difficultés et/ou les publics insuffisamment pris en charge par les dispositifs de droit commun.
- **La possibilité de financer de manière conséquente de l'ingénierie** dans la perspective de soutenir les actions visant le repérage des jeunes NEET, des actions nouvelles et innovantes, des opérateurs nouveaux, et non nécessairement rompus à l'utilisation des fonds européens.

Au plan de la mise en œuvre de l'IEJ, il sera nécessaire – dans ce scénario comme dans les autres – **de veiller à la mise en place d'une animation territoriale de proximité** permettant aux différents acteurs institutionnels et aux opérateurs d'articuler au mieux leurs offres de services, dans la perspective de construire des parcours d'insertion fluides et cohérents. Il s'agira notamment de :

- **Réaliser un diagnostic territorial précis**, tant sur la demande que sur l'offre existante à un échelon infra régional.
- **Identifier des cibles prioritaires** parmi la cible générique « NEET », afin de mieux calibrer les actions et les moyens par rapport aux problématiques d'insertion professionnelle des jeunes.
- **Mettre en place des appels à projets communs** Etat-Conseils régionaux pour favoriser l'émergence de « parcours ».
- **Inscrire ce diagnostic et les priorités d'action dans le cadre partenarial des CREFOP**.
- **Veiller à la bonne communication et à l'articulation entre les services métiers et les services FSE** des différentes autorités de gestion.





### Le scénario du « renouvellement »

Ce scénario du renouvellement donne **davantage de marges de manœuvre, à la fois pour penser la programmation, mais également pour apporter des évolutions à l'instrument financier.**

- **Le concept de NEET est précisé**, la cible visée est clairement celle des publics les plus en difficulté par rapport à l'insertion professionnelle, et notamment les publics « décrocheurs » et les publics les moins qualifiés.
- **Les territoires retenus pour l'IEJ sont choisis sur des critères de taux de chômage sur plusieurs années** (au moins sur trois ans), et sur la proportion de jeunes sans qualification ou de bas niveau de qualification.
- Les caractéristiques de l'outil financier **permettent de financer de l'ingénierie.**
- **Les modalités de mise en œuvre de l'IEJ reposent sur des appels à projets** pour l'ensemble des autorités de gestion.
- **L'IEJ pourrait devenir un instrument financier *ad hoc* au service de la mise en œuvre de la Garantie Européenne de la Jeunesse en s'affranchissant des règles du FSE**, permettant d'alléger les contraintes liées à l'outil financier FSE.

Comme dans le scénario précédent, il est nécessaire de **veiller à la mise en place d'une animation territoriale de proximité** pour optimiser l'effet de levier des financements et optimiser la cohérence des différentes offres de services en matière d'orientation, d'accès à la formation et à l'emploi pour les publics les plus fragiles.

### Les préconisations opérationnelles pour la finalisation de la mise en œuvre de la programmation IEJ actuelle

**Ces préconisations sont de fait limitées compte tenu de l'état d'avancement de la programmation actuelle.** Ces préconisations doivent faciliter la finalisation de ce qui a été déployé jusqu'à aujourd'hui, et permettre de tirer les enseignements de la mise en œuvre de l'IEJ sur le plan des politiques de l'emploi en faveur des jeunes.

- Veiller au développement d'une animation territoriale afin de finaliser la mise en œuvre de la programmation. Il s'agit de développer **des instances d'échanges entre opérateurs et autorités de gestion afin d'éviter les « doublons »** en termes d'entrées sur des dispositifs financés par l'IEJ et de faciliter la continuité et la fluidité des parcours.
- **Finaliser rapidement l'interfaçage des différents systèmes d'information** des autorités de gestion afin de disposer d'une visibilité sur les résultats obtenus (« Ma démarche FSE » pour l'Etat et Synergies pour la plupart des Conseils régionaux).
- **Identifier les indicateurs nécessaires à l'évaluation de 2018** et préparer le recueil des données.
- **Restituer les enseignements de cette évaluation** à l'ensemble des acteurs et partenaires afin de déterminer un plan d'action à court, moyen et long terme pour optimiser la mise en œuvre et l'articulation des politiques, dispositifs et moyens de financement destinés à l'insertion professionnelle des jeunes.

## PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

